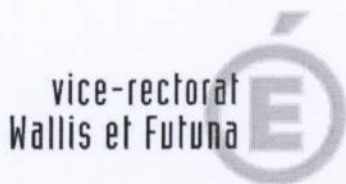




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mata-Utu, le 25 mars 2014

SESSION 2014



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

AVIS DE CONCOURS

Le vice recteur

Service des examens et
concours

n°2014-90.

Affaire suivie par
Siakuvasa TALAHA

Téléphone
(681) 72 28 28

Télécopie
(681) 72 20 40

Courriel
ve-e-c@ac-wf.wf

Adresse

BP 244 - Mata'Utu
98600 UVEA
Wallis et Futuna

SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CLASSE NORMALE OUVERT A TITRE INTERNE

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 - Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010
Arrêté du 25 juin 2009 - Arrêté du 18 mars 2014 publié au JO du 21 mars 2014

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

INSCRIPTIONS : du mardi 25 mars au jeudi 24 avril 2014 avant 16 heures

1/ Les candidats de Wallis peuvent dès la date de publication du concours retirer auprès du service des examens et concours un dossier d'inscription. Ce dossier dûment complété sera déposé dans ce même service avant le 24 avril 2014 – 16 heures.

2/ Les candidats de Futuna peuvent dès la date de publication du concours retirer auprès de leur établissement d'origine un dossier d'inscription. Ce dossier dûment complété devra nous être transmis par courriel à l'adresse suivante : ve-e-c@ac-wf.wf
Les gestionnaires (ou les chefs d'établissements) veilleront à nous faire parvenir l'ensemble des dossiers (originaux) par courrier postal pour le 24 avril.

NATURE DES EPREUVES

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3)..

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle RAEP.
Ce dossier doit être téléchargé sur le site du Ministère et est disponible dans nos services.

Le dossier RAEP devra être retourné par voie postale en recommandé simple en 3 exemplaires au service des examens et concours du vice rectorat dans les 8 jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi. Si le dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat est éliminé et n'est pas convoqué à l'épreuve d'admission.

**Date de l'épreuve écrite : MERCREDI 14 MAI 2014 de 08 H 30 à 11 H 30
au vice rectorat : bâtiment de l'IUFM**

AFFECTATION :

Pour Wallis et Futuna selon les besoins de l'administration.
Le nombre de poste est fixé à 1.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :
Tél 72 15 47 ou mél ve-e-c@ac-wf.wf

Pour le vice-recteur et par délégation
Le secrétaire général

David PEIL

